



---

## Newsletter de la PostCom

5<sup>ème</sup> numéro – octobre / novembre 2022

### Éditorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Avec le cinquième numéro 2022 de sa newsletter, la PostCom vous informe sur différents sujets survenus dans les deux derniers mois.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Le secrétariat technique de la PostCom

### Smood SA n'est pas soumise à l'obligation d'annoncer

A la suite d'un examen approfondi du modèle d'affaires et sur la base d'un rapport d'expertise, la Commission fédérale de la poste PostCom a considéré que la société Smood SA n'est pas soumise à l'obligation d'annoncer. Elle qualifie les contrats liant Smood à ses fournisseurs de contrats de vente par lesquels Smood acquiert des marchandises qu'elle revend ensuite à ses clients. Ce modèle ne remplit pas la condition de la fourniture de services postaux à des tiers.

Le communiqué de presse ainsi que la décision peuvent être consultés sur le site Internet de la PostCom :

- <https://www.postcom.admin.ch/fr/documentation/news/news/smood-sa-ist-nicht-meldepflichtig>
- [https://www.postcom.admin.ch/inhalte/PDF/Verfuegungen/VFG\\_18\\_2022\\_PostCom\\_Obligationdannoncer\\_Smood\\_20221006.pdf](https://www.postcom.admin.ch/inhalte/PDF/Verfuegungen/VFG_18_2022_PostCom_Obligationdannoncer_Smood_20221006.pdf).



## Pratique décisionnelle

En ce qui concerne les prestations relevant du service universel, la PostCom a publié le 5 octobre 2022 sa décision 4 du 18 mars 2022. La liste des prestations relevant du service universel 2022 a été publiée en même temps.

Le 5 octobre 2022 également, la décision 12 concernant l'emplacement d'une boîte aux lettres a été mise en ligne.

Le 3 novembre 2022, les décisions suivantes ont été publiées :

- Décision 18/2022 du 6 octobre concernant l'obligation d'annoncer Smood SA selon l'art. 4 de la loi sur la poste (voir info ci-dessus)
- Verfügung 11/2022 vom 29. August 2022 betreffend Messmethode Brieflaufzeiten bis 2026 (en langue allemande)
- Verfügung 14/2022 vom 25. August 2022 betreffend Verletzung Auskunftspflichten (en langue allemande).

Lien vers les décisions : <https://www.postcom.admin.ch/fr/documentation/decisions>